

Agen : une école de pilotes en liquidation, 200 élèves appellent à l'aide

Au sein du collectif de salariés de l'entreprise, deux membres de l'équipe pédagogique évoquent «*un changement de train de vie*» de l'équipe de direction à partir de 2019.

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant



L'entreprise de 70 salariés affiche un passif de 17 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 5 millions HT. *Carlos-bcn / stock.adobe.com*

Quelque 200 élèves, qui ont déboursé entre 75.000 et 115.000 euros pour entrer dans une école de pilotes de ligne basée à Agen (Lot-et-Garonne), en appellent au ministre des Transports après la mise en liquidation judiciaire de cet établissement privé, a-t-on appris vendredi 30 avril auprès d'étudiants et de salariés.

À découvrir

→ **Son locataire lui doit plus de 31.000 euros, elle vit dans un camping-car**

Les 217 élèves d'Airways College, qui compte trois autres sites (Cholet, Nîmes et Melun), sont dans l'incertitude depuis la mise en liquidation judiciaire jeudi 29 avril de l'école par le tribunal de commerce d'Agen.

Selon le jugement consulté par l'AFP, cette entreprise de 70 salariés affiche un passif de 17 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 5 millions HT. Un expert a été nommé pour faire la lumière sur les raisons de cette faillite que certains étudiants et salariés imputent au «*train de vie*» d'une poignée de membres de la direction.

Une formation à 100.000 euros

«*La formation coûte en moyenne 100.000 euros et la grande majorité des élèves a souscrit un emprunt afin de la financer*», a expliqué à l'AFP un «*collectif des élèves*» (138 sur 217). À l'origine d'une lettre ouverte au ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari, il tente, avec un «*collectif de salariés*», de trouver des solutions pour «*ne pas condamner les élèves à une faillite personnelle*».

Désormais, «*les élèves n'ont qu'une infime chance de se voir rembourser leurs frais de scolarité et ne seront pas en mesure d'obtenir un emploi en tant que pilote faute d'avoir obtenu les qualifications nécessaires*», ni d'honorer leurs emprunts, soutiennent-ils. Selon Antonin Oger, étudiant de 24 ans, le président d'Airways College Jérôme Binachon avait informé le 19 avril les salariés et étudiants de sa décision de placer l'école dans les mains du tribunal. Mais dix jours plus tard, un juge prononçait finalement la liquidation de l'entreprise, constatant que son redressement judiciaire était «*manifestement impossible*».

«*On a été pris de court. Depuis on n'a plus de nouvelles*» du président, a déploré Antonin Oger. «*Mais nous ne sommes pas là pour attaquer l'école. Nous voulons trouver des solutions (...) Je connais quelqu'un dont la famille va devoir vendre sa maison pour rembourser son emprunt*».

Au sein du collectif de salariés (37 sur 70 salariés), deux membres de l'équipe pédagogique évoquent «*un changement de train de vie*» de l'équipe de direction à partir de 2019 : «*des voitures de fonction devenues des Tesla*», des «*déplacements en jets privés*» et des «*vacances en famille camouflées en déplacements professionnels*». Parlant de «*catastrophe humaine*» et «*d'élèves en larmes*», le collectif de salariés recherche des «*mécènes*» pour des prêts de simulateurs et d'aéronefs afin de finir des formations, même «*à titre bénévole*». Contactée, la société n'a pas répondu aux sollicitations de l'AFP.